



## Liban

### Données Générales du Pays

**Population** : 4,8 millions (estimation)  
**Superficie (en km carrés)** : 10 452 km<sup>2</sup>  
**Indicateur de développement humain** : 0.765  
**Taux de pauvreté** : 28,5%  
**Revenu par habitant** : 9928 USD  
**Espérance de vie à la naissance** : 72,8 ans  
**Taux de Mortalité infantile** : 8‰  
**Taux brut de scolarisation au secondaire** : 74%  
**Taux d'alphabétisation (15 ans et +)** : 89,6%  
*Sources : PNUD*

### Profil du Pays en matière d'égalité de genre

[Profil Genre AFD](#), [Rapport sur les droits humains des femmes de l'UE](#), [Rapport UNICEF égalité de genre](#)



### L'État et les questions de genre :

**Institutions étatiques en charge du Genre** : [Commission nationale pour les femmes libanaises](#), Département de la condition féminine (dans Ministère des affaires sociales), Comité Parlementaire sur les Femmes et les enfants, le Conseil Économique et Social

### Politique et stratégie nationale(s) Genre/Femme :

- [Stratégie Nationale sur le Genre](#) 2011-2021

### Cadre législatif :

- La Constitution de 1926 reconnaît que tous les citoyens sont égaux devant la loi. Mais elle consacre aussi l'autonomie des familles spirituelles : les lois relatives au statut de la femme dans la famille diffère selon les religions et les confessions.
- Selon Code de la Nationalité de 1926, les femmes ne peuvent transmettre leur nationalité à leurs enfants nés de père étranger. Les hommes, en revanche, le peuvent.
- Le Code Civil sur l'héritage de 1959, accepté seulement par les communautés chrétiennes, ne fait aucune discrimination de genre. Pour les musulmans, la loi islamique varie selon les courants, mais le plus souvent, la femme hérite la moitié de ce qu'hérite un homme.
- Le Code du Travail interdit à l'employeur toute discrimination fondée sur le genre.
- Loi sur la violence conjugale adoptée le 1<sup>er</sup> avril 2014 propose des mesures de protection et une amélioration des procédures judiciaires.

### Engagements internationaux :

- Ratification en 1997 de la Convention des Nations Unies sur l'élimination de toutes formes des discriminations à l'égard des femmes CEDEF. Mais le pays a formulé des réserves sur des articles centraux de la Convention concernant le droit à la nationalité et au mariage. (Art. 9, 16, 29).

### La Société civile et les questions de genre :

- [KAFA](#) : organisation de défense des droits des femmes
- [The Lebanese Women's Council](#) : fédération rassemble 140 ONG agissant en faveur des droits des femmes et des droits humains en général
- The Lebanese Council To Resist Violence Against Women : Conseil qui sensibilise, apporte une aide juridique gratuite et un soutien aux victimes – [Mail](#)
- The Permanent Arab Court To Resist Violence Against Women- Headquarters in Lebanon : actions de sensibilisation et plaidoyer sur les violences de genre - [Mail](#)
- League of Lebanese Woman's Rights : Ligue qui promeut les droits des femmes dans tout le pays – [Mail](#)

**Pour aller plus loin :**

- [Genre, agriculture et agro-industrie au Liban](#)
- [Genre et sentiment de sécurité au Liban](#)
- [Situation des travailleuses domestiques migrantes](#)

Mise à jour le : 22/11/2015